



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CST(S-1)/4/Add.2
6 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
Première session extraordinaire
Istanbul, 3-6 novembre 2008

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire
Le plan-cadre stratégique décennal visant
à renforcer la mise en œuvre de la Convention
– Comité de la science et de la technologie
Examen du projet de programme de travail biennal
chiffré du Comité de la science et de la technologie

**LE PLAN-CADRE STRATÉGIQUE DÉCENNAL VISANT À RENFORCER
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION – COMITÉ DE
LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

Additif

Note du secrétariat

**Examen du projet de programme de travail biennal chiffré
du Comité de la science et de la technologie (2008-2009)**

Résumé

Dans la décision 3/COP.8, par laquelle les Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont adopté un plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention, il a été demandé au Comité de la science et de la technologie (CST) d'élaborer un projet de plan de travail pluriannuel (quadriennal) complété par un projet de programme de travail biennal chiffré, conçu selon une méthode de gestion axée sur les résultats et cadrant avec les objectifs et les résultats du plan-cadre stratégique susmentionné.

Ce projet de programme de travail biennal chiffré fait l'objet du présent document. Pour chacune des réalisations escomptées qui sont énumérées dans le projet de plan de travail pluriannuel (quadriennal) du CST (ICCD/CST(S-1)/4/Add.1), ce document précise les principaux résultats attendus et les activités à entreprendre. Les informations fournies sont regroupées en fonction des six résultats attendus de l'objectif opérationnel 3, en tenant compte également du rôle d'appui qui incombe au CST dans la mise en œuvre de l'objectif opérationnel 1 et du remaniement du fonctionnement du CST visant à rendre celui-ci plus efficace. Les Parties voudront peut-être noter que le projet de programme de travail biennal chiffré du CST est étroitement lié à celui du secrétariat de la Convention, y compris les besoins en ressources.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
ABBREVIATIONS		3
I. INTRODUCTION	1 – 2	4
II. PROGRAMME DE TRAVAIL	3 – 10	4
III. OBJECTIF OPÉRATIONNEL DU CST		7
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	11	29

ABRÉVIATIONS

CLD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CRIC	Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
CST	Comité de la science et de la technologie
DDTS	Désertification, dégradation des terres et sécheresse
GAR	Gestion axée sur les résultats
LADA	Évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides
ONG	Organisation non gouvernementale
RPT	Réseau de programmes thématiques

I. INTRODUCTION

1. Par la décision 3/COP.8, les Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) ont adopté un plan-cadre stratégique décennal (la Stratégie) visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention. Dans la même décision, le Secrétaire exécutif, agissant en concertation avec les bureaux de la Conférence des Parties et du Comité de la science et de la technologie (CST), a été prié de présenter la contribution prévue du Comité à la Stratégie sous la forme d'un plan de travail pluriannuel (quadriennal), qui serait complété par des programmes de travail biennaux chiffrés. Conformément à cette décision, le plan de travail et le programme de travail ont été établis selon une méthode de gestion axée sur les résultats (GAR).

2. Le projet de plan de travail pluriannuel pour 2008-2011 est présenté dans le document ICCD/CST(S-1)/4/Add.1, tandis que le projet de programme de travail biennal chiffré pour 2008-2009 fait l'objet du présent document. Tous deux doivent être lus en parallèle avec le document ICCD/CRIC(7)/2, qui présente le contexte général et les principes fondamentaux applicables aux documents de planification soumis au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) à sa septième session, et les documents ICCD/CRIC(7)/2/Add.1 et Add.2, qui contiennent le projet de plan de travail pluriannuel et le projet de programme de travail biennal du secrétariat de la Convention.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL

3. Le projet de plan de travail pluriannuel (2008-2011) expose les réalisations escomptées du CST, ainsi que les indicateurs de résultats connexes. Autrement dit, il fournit des orientations stratégiques au CST pour les quatre années à venir. Ces informations sont complétées par le projet de programme de travail biennal chiffré (2008-2009) contenu dans le présent document, qui porte essentiellement sur les aspects opérationnels de l'exécution du plan de travail pour les deux premières années.

4. Le projet de programme de travail biennal chiffré présente les principaux résultats découlant de chacune des réalisations escomptées qui figurent dans le projet de plan de travail pluriannuel. Ces résultats correspondent aux éléments concrets à produire en tant que composantes de base pour parvenir aux réalisations escomptées. Le programme de travail présente aussi les activités à exécuter pour produire ces résultats. Il vise donc à donner aux Parties les outils de planification nécessaires pour établir des priorités bien définies et une feuille de route en vue de l'accomplissement du mandat énoncé par la Conférence des Parties, tel qu'il a été concrétisé dans le plan de travail pluriannuel.

5. Le programme de travail du CST est étroitement lié à celui du secrétariat de la Convention.

6. Le programme de travail s'articule autour des six types de résultats de l'objectif opérationnel 3, en tenant compte également du rôle d'appui qui incombe au CST dans la mise en œuvre de l'objectif opérationnel 1 relatif au plaidoyer, à la sensibilisation et à l'éducation, ainsi que du remaniement du fonctionnement du CST visant à accroître son efficacité. Les principaux risques et postulats inhérents à une mise en œuvre efficace et rationnelle du programme sont indiqués pour chaque catégorie de résultats.

7. Conformément à la décision 3/COP.8, le projet de programme de travail biennal chiffré du CST donne une indication des ressources nécessaires à une exécution efficace des activités correspondantes jusqu'à la neuvième session du Comité. Ces estimations représentent les besoins en ressources additionnelles découlant du programme de travail du CST que le budget de base du secrétariat de la Convention ne suffira pas à couvrir. Des indications d'ordre financier sont fournies pour chaque catégorie de résultats et chaque activité est chiffrée une seule fois, même si elle est mentionnée dans plusieurs catégories de résultats.

8. Les Parties voudront bien noter que, s'agissant d'évaluer le coût du programme de travail, 2008-2009 est une période de transition et que les premières prévisions budgétaires établies selon une méthode de budgétisation axée sur les résultats seront présentées à la neuvième session de la Conférence des Parties en 2009. À cet égard, le présent document indique uniquement les besoins en ressources pour chaque catégorie de résultats. Il va de soi que la session extraordinaire du CST aura essentiellement pour objet de donner des indications sur l'orientation stratégique proposée, plutôt que d'en examiner les aspects budgétaires.

9. Ce programme a été examiné par le Bureau du CST, qui y a apporté sa contribution; les activités envisagées seront à nouveau revues après que le CST les aura étudiées à sa session extraordinaire. Le présent document doit être soumis à la première session extraordinaire du CST en vue d'être transmis au CRIC à sa septième session, puis examiné, de même que d'autres projets de plans de travail, dans le cadre du premier cycle de budgétisation à la neuvième session de la Conférence des Parties.

10. L'objectif opérationnel fixé pour le CST et les six résultats correspondants sont les suivants:

Faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse.

Résultat 3.1: Un soutien est apporté pour le suivi national de l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques et l'analyse de la vulnérabilité correspondante dans les pays touchés.

Résultat 3.2: Une base de référence est constituée à partir des données les plus fiables disponibles concernant l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques, et les approches scientifiques en la matière sont peu à peu harmonisées.

Résultat 3.3: Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel.

Résultat 3.4: Les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées sont mieux connues, ce qui permet de mettre au point des outils d'aide à la décision.

Résultat 3.5: Des mécanismes efficaces de partage des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles¹, sont en place aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour aider les décideurs et les utilisateurs finals, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.

Résultat 3.6: Les réseaux et les établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de la Convention.

¹ À l'exclusion des connaissances traditionnelles relatives aux ressources génétiques.

III. OBJECTIF OPÉRATIONNEL DU CST

La Convention fait autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse.

Catégorie de résultats:		Risques/postulats:	
3.1 Un soutien est apporté pour le suivi national de l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques et l'analyse de la vulnérabilité correspondante dans les pays touchés.		<p>Les pays touchés sont à la fois prêts, aptes et disposés à réaliser des évaluations et des études de cas, et à les communiquer au titre de la Convention.</p> <p>La valeur ajoutée des initiatives prises au niveau régional en matière de surveillance et d'évaluation à l'appui de la prise de décisions est reconnue.</p> <p>Le groupement compétent mobilise des ressources en vue de la conférence qui se tiendra à la neuvième session du CST.</p>	
Réalisations escomptées 2008-2011	Indicateurs de résultats 2008-2011	Produits	Activités
3.1.1 Des méthodes et des paramètres pertinents pour le suivi national et l'évaluation de la vulnérabilité sont intégrés dans les directives pour la présentation des rapports au niveau national, permettant la participation des milieux scientifiques nationaux	<p>Rapport du CST à la Conférence des Parties sur les directives</p> <p>Nombre de rapports contenant des contributions scientifiques sur le suivi national et l'évaluation de la vulnérabilité</p>	1. Contributions scientifiques concernant les directives pour la présentation des rapports	1. Organisation par le Bureau du CST d'un processus de consultation d'experts sur le suivi national et l'évaluation de la vulnérabilité pendant l'exercice biennal en vue de fournir des contributions scientifiques pertinentes à l'élaboration des directives du CRIC pour la présentation des rapports, de façon à y inclure des éléments relatifs au suivi national et à l'évaluation de la vulnérabilité (2008)

		<p>2. Recommandations du Bureau du CST</p> <p>3. Avis scientifiques</p>	<p>2. Mise à profit par le Bureau du CST des réunions scientifiques régionales organisées au titre de la Convention en 2009 pour intégrer les spécificités régionales/réseaux de programmes thématiques (RPT) pertinents (2009) dans les résultats du processus de consultation d'experts sur le suivi national et l'évaluation de la vulnérabilité</p> <p>3. Constitution par le Président du CST d'un groupe informel (groupe des amis du CST) à la session extraordinaire du CST/septième session du CRIC et à la neuvième session de la Conférence des Parties pour obtenir des contributions scientifiques aux échanges de vues sur les directives du CRIC pour la présentation des rapports et à l'élaboration de ces directives (2008-2009)</p>
<p>3.1.2 Les débats menés au sein des milieux scientifiques à l'occasion des réunions du CST et des réunions régionales ou sous-régionales appuient le suivi national et l'évaluation de la vulnérabilité par une interface entre décideurs et scientifiques</p>	<p>Nombre de recommandations connexes intéressant à la fois les décideurs et les scientifiques portées à l'attention du CST</p> <p>Nombre de pays qui rendent compte de consultations scientifiques</p> <p>Nombre de représentants des décideurs et des scientifiques</p>	<p>4. Proposition relative aux modalités de collaboration</p>	<p>4. Organisation, aux réunions du Bureau du CST, de consultations sur la mise en place de modalités de collaboration avec les correspondants pour la science et la technologie, parmi d'autres, en vue d'apporter un appui au suivi national et à l'évaluation de la vulnérabilité (2008-2009)</p>

		<p>5. Recommandation du Bureau du CST concernant la conception et l'ordre du jour des réunions prévues</p> <p>6. Contribution du Bureau du CST</p> <p>7. Débat spécial sur le suivi national et l'évaluation de la vulnérabilité</p> <p>8. Document de référence</p>	<p>5. Examen par le Bureau du CST de la conception et de l'ordre du jour des réunions scientifiques régionales prévues au titre de la Convention pour la mi-2009, y compris les documents d'information correspondants (2008-2009)</p> <p>6. Participation du Bureau du CST aux discussions régionales sur la mobilisation des principales parties prenantes à l'appui du suivi national et de l'évaluation de la vulnérabilité par le biais des RPT pertinents ou d'activités régionales (2008-2009)</p> <p>7. Coorganisation par le Bureau du CST et le groupement compétent d'un débat spécial sur le suivi national et l'évaluation de la vulnérabilité à l'intention des scientifiques et des décideurs dans le cadre de la conférence qui se tiendra à la neuvième session du CST (2008-2009)</p> <p>8. Élaboration par le Bureau du CST, pour la conférence qui se tiendra à la neuvième session du CST, d'un document de référence sur l'établissement d'un partenariat avec les principales parties prenantes pour recueillir, archiver, analyser et diffuser des informations relatives à l'évolution des conditions biophysiques et économiques dans les pays touchés (2009)</p>
--	--	--	---

		9. Proposition relative aux mesures ultérieures à prendre	9. Organisation d'une réunion, avec le projet LADA (Évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides), sur la présentation des travaux réalisés au titre de ce projet au Bureau du CST au cours de la session extraordinaire du CST (2008)
<i>Secrétariat de la Convention</i>	<i>Les informations sur le suivi national et l'évaluation de la vulnérabilité sont mises en commun</i>	<i>Affichage sur le site Web de la Convention d'un nombre accru de publications et de rapports sur les études de cas, les meilleures pratiques et les leçons à retenir concernant le suivi national et l'évaluation de la vulnérabilité</i> <i>Nombre accru de consultations et de téléchargements sur le site Web de la Convention</i>	<i>(Voir également les produits du projet de programme de travail biennal chiffré du secrétariat de la Convention)</i> <i>(Voir également les activités prévues dans le projet de programme de travail biennal chiffré du secrétariat de la Convention)</i>
Coût estimatif budgétisé au titre du programme de travail du CST^a du résultat 3.1 (Un soutien est apporté pour le suivi national de l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques et l'analyse de la vulnérabilité correspondante dans les pays touchés): 410 000 euros.			

^a Ce coût n'englobe pas celui des activités réalisées par le secrétariat dans la même catégorie de résultats, qui sont prises en compte dans son propre programme de travail biennal (2008-2009).

Catégorie de résultats:		Risques/postulats:	
3.2 Une base de référence est constituée à partir des données les plus fiables disponibles concernant l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques, et les approches scientifiques en la matière sont peu à peu harmonisées.		<p>Les Parties concernées sont à la fois prêtes, aptes et disposées à aplanir les divergences de vues aux fins de la constitution d'une base de référence universellement acceptée.</p> <p>Le groupement compétent mobilise des ressources en prévision de la conférence scientifique qui se tiendra à la neuvième session du CST.</p>	
Réalisations escomptées 2008-2011	Indicateurs de résultats 2008-2011	Produits	Activités
3.2.1 Les milieux scientifiques recourent aux nouveaux processus de dialogue du CST pour évaluer et étudier l'évolution de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse (DDTS) sur les plans biophysique et socioéconomique	<p>Nombre d'articles et d'exposés scientifiques produits</p> <p>Nombre de scientifiques et d'institutions associés au mécanisme d'examen collégial des données de la base de référence de la Convention</p> <p>Nombre de recommandations liées à la base de référence qui sont portées à l'attention du CST</p>	<p>10. Conférence de type scientifique</p> <p>11. Recommandation du Bureau du CST sur le mécanisme d'examen collégial</p> <p>12. Points de presse/articles</p>	<p>10. Coorganisation par le Bureau du CST, avec le groupement compétent, d'une conférence de type scientifique à la neuvième session du CST pour examiner et évaluer l'évolution des phénomènes de DDTS sur les plans biophysique et socioéconomique (thème de 2009) (2008-2009)</p> <p>11. Organisation par le Bureau du CST d'une consultation informelle sur la mise en place d'un mécanisme interne permanent d'examen collégial par le CST de la base de référence de la Convention, prenant en considération les réseaux de programmes thématiques (RPT), les fichiers d'experts indépendants et les correspondants et réseaux scientifiques et techniques du CST (2009)</p> <p>12. Élaboration par le Bureau du CST de notes scientifiques sur la base de référence à l'intention des médias (2009)</p>

		<p>13. Recommandation du Bureau du CST sur la conception et l'ordre du jour de réunions</p> <p>14. Recommandation du Bureau du CST sur la conception et l'ordre du jour d'un dialogue</p>	<p>13. Examen par le Bureau du CST de la conception et de l'ordre du jour des réunions scientifiques régionales prévues au titre de la Convention pour 2009, y compris les documents d'information connexes (2008-2009)</p> <p>14. Examen par le Bureau du CST de la conception et de l'ordre du jour d'un dialogue sur la politique scientifique au titre de la Convention pour 2009 (2008-2009)</p>
<p>3.2.2 De nouvelles directives pour la présentation des rapports d'ordre scientifique sont appliquées en vue d'harmoniser les approches scientifiques régionales</p>	<p>Nombre de profils régionaux approuvés</p> <p>Nombre de contributions régionales à l'élaboration de la base de référence</p>	<p>15. Contributions scientifiques aux directives pour la présentation des rapports</p> <p>16. Recommandations du Bureau du CST</p>	<p>15. Organisation par le Bureau du CST d'un processus de consultation d'experts sur les facteurs biophysiques et socioéconomiques et la base de référence au cours de l'exercice biennal en vue de fournir des contributions scientifiques pertinentes à l'élaboration des directives du CRIC pour la présentation des rapports, de façon à y intégrer des facteurs biophysiques et socioéconomiques et des éléments de la base de référence (2008)</p> <p>16. Mise à profit par le Bureau du CST des réunions scientifiques régionales organisées au titre de la Convention en 2009 en vue d'intégrer les spécificités régionales/RPT pertinents (2009) dans les résultats du processus de consultation d'experts sur les facteurs biophysiques et socioéconomiques et la base de référence</p>

			17. Avis scientifiques	17. Constitution par le Président du CST d'un groupe informel (groupe d'amis du CST) à la session extraordinaire du CST/septième session du CRIC et à la neuvième session de la Conférence des Parties en vue de mobiliser les contributions scientifiques à l'examen et à l'élaboration des directives du CRIC pour la présentation des rapports (2008-2009)
			18. Recommandations du Bureau du CST	18. Organisation, aux réunions du Bureau du CST, de consultations sur la possibilité d'établir un profil régional scientifique contenant des informations sur l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques et sur la base de référence à partir des données les plus fiables disponibles au niveau régional (2008-2009)
<i>Secrétariat de la Convention</i>	<i>Une base de référence généralement acceptée et reconnue au niveau mondial est constituée</i>	<i>Décision de la Conférence des Parties</i>	<i>(Voir également les produits du projet de programme de travail biennal chiffré du secrétariat de la Convention)</i>	<i>(Voir également les activités prévues dans le projet de programme de travail biennal chiffré du secrétariat de la Convention)</i>
Coût estimatif budgétisé au titre du programme de travail du CST^b du résultat 3.2 (Une base de référence est constituée à partir des données les plus fiables disponibles concernant l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques, et les approches scientifiques en la matière sont peu à peu harmonisées): 10 000 euros.				

^b Ce coût n'englobe pas celui des activités réalisées par le secrétariat dans la même catégorie de résultats, qui sont prises en compte dans son propre programme de travail biennal (2008-2009).

Catégorie de résultats:		Risques/postulats:	
3.3. Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel.		<p>Les pays touchés sont à la fois prêts, aptes et disposés à améliorer la qualité des informations et des données contenues dans les rapports nationaux.</p> <p>Le Bureau de la neuvième session du CST est en mesure de mettre au point le programme de travail biennal envisagé par le Bureau de la huitième session du CST.</p> <p>Le groupement retenu mobilise des ressources en prévision de la conférence scientifique qui se tiendra à la neuvième session du CST.</p>	
Réalisations escomptées 2008-2011	Indicateurs de résultats 2008-2011	Produits	Activités
3.3.1 Les aspects méthodologiques pertinents de l'évaluation de la dégradation des terres intégrés dans les directives pour la présentation des rapports au niveau national permettent d'améliorer la connaissance des facteurs biophysiques et socioéconomiques	Rapport du CST à la Conférence des Parties Nombre de rapports contenant des contributions scientifiques relatives aux facteurs biophysiques et socioéconomiques	19. Contributions scientifiques sur les directives pour la présentation des rapports	19. Organisation par le Bureau du CST d'un processus de consultation d'experts sur les facteurs biophysiques et socioéconomiques et la base de référence au cours de l'exercice biennal en vue de fournir des contributions scientifiques pertinentes à l'élaboration des directives du CRIC pour la présentation des rapports, de façon à y intégrer des facteurs biophysiques et socioéconomiques et des éléments de la base de référence (2008)

		<p>20. Recommandations du Bureau du CST</p> <p>21. Avis scientifiques</p> <p>22. Recommandations du Bureau du CST sur les méthodes du Groupe d'experts</p>	<p>20. Mise à profit par le Bureau du CST des réunions scientifiques régionales organisées au titre de la Convention en 2009 pour intégrer les spécificités régionales/RPT pertinents (2009) dans les résultats du processus de consultation d'experts sur les facteurs biophysiques et socioéconomiques et la base de référence</p> <p>21. Constitution par le Président du CST d'un groupe informel (groupe des amis du CST) à la session extraordinaire du CST/septième session du CRIC et à la neuvième session de la Conférence des Parties pour mobiliser les contributions scientifiques à l'examen et à l'élaboration des directives du CRIC pour la présentation des rapports (2008-2009)</p> <p>22. Examen par le Bureau du CST de la possibilité d'inscrire une question relative aux méthodes du Groupe d'experts à l'ordre du jour des réunions scientifiques régionales organisées au titre de la Convention et de la conférence qui se tiendra à la neuvième session du CST (2009)</p>
--	--	--	---

<p>3.3.2 Les réunions et manifestations du CST, servant d'interface entre les décideurs et les scientifiques, contribuent à sensibiliser ceux-ci aux interactions pertinentes entre facteurs biophysiques et facteurs socioéconomiques dans les zones touchées</p>	<p>Nombre de représentants des décideurs et des scientifiques Nombre de recommandations intéressant ces deux catégories de parties prenantes</p>	<p>23. Recommandations sur les modalités pratiques du processus d'examen collégial et des travaux de la conférence qui se tiendra à la neuvième session du CST</p> <p>24. Recommandations du Bureau du CST sur la structure du débat</p> <p>25. Recommandations du Bureau du CST sur la structure du débat</p>	<p>23. Coorganisation par le Bureau du CST, avec le groupement compétent, de la conférence qui se tiendra à la neuvième session du CST pour promouvoir un processus d'examen collégial des facteurs biophysiques et socioéconomiques et de leurs interactions dans les zones touchées (2008-2009)</p> <p>24. Examen par le Bureau du CST de la structure de la partie de la session extraordinaire du CST qui servira d'interface entre scientifiques et décideurs concernant les objectifs stratégiques 1, 2 et 3 (2008-2009)</p> <p>25. Examen par le Bureau du CST de la structure de la conférence qui se tiendra à la neuvième session du CST pour servir d'interface entre scientifiques et décideurs concernant les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées (2008-2009)</p>
--	--	--	--

		26. Recommandations du Bureau du CST sur l'ordre du jour	26. Examen par le Bureau du CST de la conception et de l'ordre du jour des réunions scientifiques régionales prévues au titre de la Convention pour la mi-2009, de façon à y intégrer la question des facteurs biophysiques et socioéconomiques et de leurs interactions dans les zones touchées (2008-2009)
		27. Recommandations du Bureau du CST sur les expositions et affichages scientifiques	27. Examen par le Bureau du CST de la possibilité d'organiser en marge de la neuvième session de la Conférence des Parties des expositions et affichages de nature scientifique et des manifestations parallèles sur certains thèmes pour mettre en évidence les applications des travaux de recherche sur la surveillance et l'évaluation des facteurs biophysiques et socioéconomiques (2009)
<i>Secrétariat de la Convention</i>	<i>Les méthodes d'évaluation de la pauvreté et de la dégradation des terres mises au point au titre de la Convention sont utilisées par les autorités nationales pour améliorer les processus décisionnels</i>	<i>Nombre de rapports nationaux prenant en compte ces méthodes (2010-2011)</i>	<i>(Voir également les produits du projet de programme de travail biennal chiffré du secrétariat de la Convention)</i>
Coût estimatif budgétisé au titre du programme de travail du CST^c du résultat 3.3 (Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel): 10 000 euros.			

^c Ce coût n'englobe pas celui des activités réalisées par le secrétariat dans la même catégorie de résultats, qui sont prises en compte dans son propre programme de travail biennal (2008-2009).

Catégorie de résultats:		Risques/postulats:	
3.4 Les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées sont mieux connues, ce qui permet de mettre au point des outils d'aide à la décision.		Le caractère distinct des processus liés à l'adaptation aux changements climatiques ne sera pas un facteur limitatif dans la mise au point de tels outils.	
Réalisations escomptées 2008-2011	Indicateurs de résultats 2008-2011	Produits	Activités
3.4.1 La coopération entre les organes scientifiques de la Convention et ceux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (la Convention-cadre) contribue à améliorer les connaissances de leurs parties prenantes respectives sur les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées	Décisions des Parties à la CLD et à la Convention-cadre Nombre d'experts et d'institutions des deux Conventions associés au processus Nombre de rapports se référant à des problèmes communs	28. Projet de programme de travail indicatif en matière de coopération 29. Recommandation des présidents	28. Invitation adressée au Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) par le Président du CST et organisation d'une consultation informelle pour élaborer un programme de travail en matière de coopération (2009) 29. Invitation adressée au Président du SBSTA par le Président du CST (en coopération avec le Président du CRIC) et organisation d'une consultation informelle pour harmoniser les contributions scientifiques au processus de présentation des rapports sur les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées (2009)

<p>3.4.2 Les nouveaux processus de dialogue du CST sont mis à profit pour favoriser les échanges de vues sur les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées</p>	<p>Nombre d'articles et d'exposés scientifiques produits Nombre de scientifiques et d'institutions associés au mécanisme d'examen collégial de la Convention Nombre de recommandations portées à l'attention du CST</p>	<p>30. Recommandation des Bureaux du CST sur un projet de calendrier des thèmes à traiter 31. Recommandation des Bureaux du CST sur les modalités</p>	<p>30. Délibérations des Bureaux du CST en vue de définir des thèmes et d'établir un projet de calendrier correspondant pour les futures conférences, à proposer avant la session extraordinaire et la neuvième session du CST (2008) 31. Consultations menées aux réunions des Bureaux du CST pour déterminer comment l'institution/le groupement chef de file compétent pourra apporter son concours au Bureau dans la coorganisation de la conférence scientifique qui se tiendra à la dixième session du CST (2009)</p>
<p><i>Secrétariat de la Convention</i> Les principales parties prenantes sont conscientes de l'importance des interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées</p>	<p><i>Les organes directeurs de la CLD et de la Convention-cadre inscrivent cette question à leurs ordres du jour</i> <i>Fréquence des débats sur ce thème aux réunions régionales organisées au titre de la Convention</i></p>	<p><i>(Voir également les produits du projet de programme de travail biennal chiffré du secrétariat de la Convention)</i></p>	<p><i>(Voir également les activités prévues dans le projet de programme de travail biennal chiffré du secrétariat de la Convention)</i></p>
<p>Coût estimatif budgétisé au titre du programme de travail du CST^d du résultat 3.4 (Les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées sont mieux connues, ce qui permet de mettre au point des outils d'aide à la décision): 10 000 euros.</p>			

^d Ce coût n'inclut pas celui des activités réalisées par le secrétariat dans la même catégorie de résultats, qui sont prises en compte dans son propre programme de travail biennal (2008-2009).

Catégorie de résultats:		Risques/postulats:	
3.5 Des mécanismes efficaces de partage des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles ^e , sont en place aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour aider les décideurs et les utilisateurs finals, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.		Les pays touchés sont à la fois prêts, aptes et disposés à mettre au point des mécanismes de partage des connaissances. Le Bureau de la neuvième session du CST est en mesure de mettre au point le programme de travail biennal défini par le Bureau de la huitième session du CST.	
Réalisations escomptées 2008-2011	Indicateurs de résultats 2008-2011	Produits	Activités
3.5.1 Une approche reposant sur des mécanismes de partage des connaissances est intégrée dans les directives pour la présentation des rapports nationaux, permettant la participation des scientifiques et des utilisateurs finals	Rapport du CST à la Conférence des Parties sur les directives Nombre de rapports faisant état d'un mécanisme de partage des connaissances	32. Contributions scientifiques concernant les directives pour la présentation des rapports	32. Organisation par le Bureau du CST d'un processus de consultation d'experts sur un mécanisme de partage des connaissances au cours de l'exercice biennal pour fournir les contributions scientifiques pertinentes concernant la mise au point des directives du CRIC pour la présentation des rapports, les contributions de ce type devant contenir des informations sur les mécanismes de partage des connaissances, les meilleures pratiques et des exemples de réussite (2008)

^e À l'exception des connaissances traditionnelles relatives aux ressources génétiques.

		33. Avis scientifique	33. Constitution par le Président du CST d'un groupe informel (groupe des amis du CST) à la session extraordinaire du CST/septième session du CRIC et à la neuvième session de la Conférence des Parties en vue de mobiliser des contributions scientifiques à l'examen et à l'élaboration des directives du CRIC pour la présentation des rapports (2008-2009)
		34. Recommandations des Bureaux du CST	34. Consultations aux réunions des Bureaux du CST sur le ou les thèmes que le CST pourrait retenir pour l'examen des meilleures pratiques et des exemples de réussite dans le cadre du processus de présentation des rapports, en tenant compte des questions nouvelles (2008-2009)
3.5.2 Les conférences et les réunions régionales ou sous-régionales du CST sont mises à profit par les milieux scientifiques et les décideurs pour examiner les mécanismes de partage des connaissances, les meilleures pratiques et les exemples de réussite	Nombre de rapports issus des processus d'examen collégial Nombre de recommandations présentées à la conférence du CST	35. Ordre du jour de la conférence	35. Inscription à l'ordre du jour de la conférence qui se tiendra à la neuvième session du CST d'une question relative aux partenariats pour la mise au point de mécanismes de partage des connaissances sur la surveillance et l'évaluation des aspects biophysiques et socioéconomiques de la désertification avec les institutions compétentes (2008)

		<p>36. Recommandations du Bureau du CST sur des expositions et des affichages de caractère scientifique</p> <p>37. Recommandations du Bureau du CST</p>	<p>36. Examen par le Bureau du CST de la possibilité d'organiser en marge de la neuvième session de la Conférence des Parties des expositions et affichages de caractère scientifique et des manifestations parallèles sur le thème choisi pour partager des connaissances, des pratiques optimales et des exemples de réussite, en tenant compte des questions nouvelles: thème proposé pour 2008 «Agriculture écologiquement viable et dégradation des terres», thème proposé pour 2009 «Surveillance et évaluation des aspects biophysiques et socioéconomiques de la désertification et de la dégradation des terres, à l'appui des processus décisionnels relatifs à la gestion des terres et des ressources en eau» (2008-2009)</p> <p>37. Examen par le Bureau du CST de la possibilité de mettre à profit les réunions régionales des centres de liaison pour favoriser des échanges de vues et partager des données d'expérience sur les meilleures pratiques et les exemples de réussite, en fonction d'un thème retenu à l'avance par le Bureau du CST (2008)</p>
--	--	---	--

<i>Secrétariat de la Convention</i>	<i>Des informations sur les technologies appropriées, y compris les connaissances traditionnelles, sont utilisées par les pays parties touchés</i>	<i>Nombre de pays qui rendent compte de l'utilisation des informations sur les technologies appropriées et les connaissances traditionnelles Nombre de références données par certains moteurs de recherche sur Internet et nombre de consultations du portail de partage des connaissances de la Convention</i>	<i>(Voir également les produits du projet de programme de travail biennal chiffré du secrétariat de la Convention)</i>	<i>(Voir également les activités prévues dans le projet de programme de travail biennal chiffré du secrétariat de la Convention)</i>
Coût estimatif budgétisé au titre du programme de travail du CST^f du résultat 3.5 (Des mécanismes efficaces de partage des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles^g, sont en place aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour aider les décideurs et les utilisateurs finals, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite): 10 000 euros.				

^f Ce coût n'inclut pas celui des activités réalisées par le secrétariat dans la même catégorie de résultats, qui sont prises en compte dans son propre programme de travail biennal (2008-2009).

^g À l'exclusion des connaissances traditionnelles relatives aux ressources génétiques.

Catégorie de résultats:		Risques/postulats:	
<p>3.6 Les réseaux et les établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de la Convention.</p>		<p>Les milieux scientifiques sont à la fois prêts, aptes et disposés à soutenir activement le processus de mise en œuvre de la Convention.</p> <p>Le Bureau de la neuvième session du CST est en mesure de mettre au point le programme de travail biennal défini par le Bureau de la huitième session du CST.</p> <p>Le groupement compétent mobilise des ressources en prévision de la conférence scientifique qui se tiendra à la neuvième session du CST.</p>	
Réalisations escomptées 2008-2011	Indicateurs de résultats 2008-2011	Produits	Activités
<p>3.6.1 Les milieux scientifiques s'intéressant aux phénomènes de DDTS reçoivent la possibilité d'apporter leur soutien à la mise en œuvre de la Convention dans le cadre des nouveaux processus de dialogue du CST et y contribuent</p>	<p>Nombre de contributions scientifiques</p> <p>Nombre de représentants de chaque branche des milieux scientifiques participant à la session du CST et aux manifestations connexes</p> <p>Nombre d'initiatives relatives au renforcement des capacités suscitées aux niveaux individuel, institutionnel et global</p>	<p>38. Comptes rendus</p>	<p>38. Établissement par le Bureau du CST, en collaboration avec le groupement compétent, de relations avec des réseaux, des institutions et des organismes en vue de traiter le thème prioritaire de la neuvième session du CST (2008-2009)</p>

		<p>39. Modalités de collaboration</p> <p>40. Rapports communs des Bureaux/ déclarations communes des présidents</p> <p>41. Recommandation du Bureau du CST sur la conception et l'ordre du jour d'un dialogue</p> <p>42. Projet de plan et de programme de travail du CST, après examen</p> <p>43. Exposés et discours du Bureau du CST</p>	<p>39. Élaboration par le Bureau du CST, avec le concours du groupement compétent, de modalités de collaboration avec des ONG et d'autres acteurs de la société civile à intégrer dans le réseau scientifique et technologique d'institutions qui apporteront leur appui à la mise en œuvre de la Convention (2008-2009)</p> <p>40. Instauration d'une coopération entre le Bureau du CST et les Bureaux d'autres conventions multilatérales sur l'environnement pertinentes (2008-2009)</p> <p>41. Examen par le Bureau du CST de la conception et de l'ordre du jour d'un dialogue sur la politique scientifique qui sera organisé en 2009 au titre de la Convention (2008-2009)</p> <p>42. Contribution du Bureau du CST au projet de plan de travail quadriennal (2010-2013) et au programme de travail biennal (2010-2011) du CST à présenter à la neuvième session de la Conférence des Parties (2009)</p> <p>43. Participation de membres du Bureau du CST à diverses réunions et conférences scientifiques en vue de sensibiliser les milieux scientifiques (2008-2009)</p>
--	--	---	---

		<p>44. Notes de synthèse</p> <p>45. Recommandations des Bureaux du CST</p> <p>46. Recommandation du Bureau du CST</p> <p>47. Projet de calendrier de thèmes à traiter</p> <p>48. Recommandation du Bureau du CST sur l'attribution de distinctions</p> <p>49. Contribution du CST au site Web interactif</p>	<p>44. Élaboration par le Bureau du CST de notes de synthèse sur son point de vue concernant diverses questions nouvelles liées aux phénomènes de DDTs (telles que la sécurité alimentaire) (2008-2009)</p> <p>45. Organisation par les Bureaux du CST de consultations informelles sur les modalités de participation et d'accréditation des milieux scientifiques dans le cadre du CST (2008-2009)</p> <p>46. Organisation par le Bureau du CST de consultations informelles en parallèle avec le Bureau du CRIC sur les possibilités de mettre au point un processus de présentation de rapports thématiques de caractère scientifique à l'intention des milieux scientifiques internationaux/régionaux (2008-2009)</p> <p>47. Élaboration par le Bureau du CST d'un calendrier évolutif possible de thèmes proposés pour les sessions futures du CST en fonction des questions nouvelles (2008)</p> <p>48. Proposition du Bureau du CST concernant la création d'une distinction scientifique dans le domaine de la protection des sols (2009)</p> <p>49. Contribution/appui du Bureau du CST, des milieux scientifiques et du CST à la création d'un centre d'échange d'informations/portail consacré aux phénomènes de DDTs sur le site Web de la Convention (2009)</p>
--	--	--	---

		50. Mécanisme international offrant des compétences scientifiques	50. Promotion par le Bureau du CST d'activités de renforcement des capacités scientifiques par le biais de mécanismes de création de réseaux parmi les institutions et les parties prenantes (2008-2009)
3.6.2	En servant d'interface entre les décideurs et les scientifiques, les réunions du CST et les manifestations connexes permettent de faire en sorte que les décisions de la Conférence des Parties soient fondées sur des connaissances scientifiques solides, à jour et orientées vers l'action	<p>Nombre de représentants des décideurs et des scientifiques</p> <p>Nombre de recommandations faisant intervenir les décideurs et les scientifiques</p> <p>Nombre de décisions du CRIC renvoyant aux décisions du CST et vice-versa</p>	<p>51. Recommandation du Bureau du CST</p> <p>51. Examen et promotion par le Bureau du CST du rôle et de la contribution des correspondants pour la science et la technologie (2008)</p> <p>52. Exposés et discours</p> <p>52. Participation de membres du Bureau du CST aux réunions/consultations régionales préparatoires à la septième session du CRIC et à la neuvième session de la Conférence des Parties (2008-2009)</p> <p>53. Recommandations du Bureau du CST sur des expositions et des affichages de caractère scientifique</p> <p>53. Examen par le Bureau du CST de la possibilité d'organiser en marge des sessions du CRIC et de la Conférence des Parties des expositions et affichages de caractère scientifique sur les thèmes choisis pour mettre en évidence les applications des travaux de recherche, à savoir pour 2008 «Agriculture écologiquement viable et dégradation des terres» et pour 2009 «Surveillance et évaluation des aspects biophysiques et socioéconomiques de la désertification et de la dégradation des terres à l'appui des processus décisionnels relatifs à la gestion des terres et des ressources en eau» (2008-2009)</p>

			<p>54. Conférence de type scientifique et recommandations issues de la conférence qui se tiendra à la neuvième session du CST concernant des questions nouvelles</p> <p>55. Cadre de référence</p>	<p>54. Coorganisation par le Bureau du CST, en collaboration avec le groupement compétent, d'une séance consacrée à de nouvelles questions précises à l'intention des scientifiques et des décideurs à l'occasion de la conférence qui se tiendra à la neuvième session du CST (2008-2009)</p> <p>55. Définition par le Bureau du CST du cadre de référence de la conférence qui se tiendra à la neuvième session du CST (2008)</p>
<i>Secrétariat de la Convention</i>	<i>Le CST est considéré comme le principal organe servant de cadre à l'évaluation scientifique des questions relatives aux terres et aux sols, ainsi qu'aux échanges sur ce sujet</i>	<i>Nombre de participants des milieux scientifiques, d'ONG scientifiques accréditées et de manifestations de caractère scientifique se déroulant aux sessions de la Conférence des Parties, du CST et du CRIC</i>	<i>(Voir également les produits du projet de programme de travail biennal chiffré du secrétariat de la Convention)</i>	<i>(Voir également les activités prévues dans le projet de programme de travail biennal chiffré du secrétariat de la Convention)</i>
<p>Coût estimatif budgétisé au titre du programme de travail du CST^h du résultat 3.6 (Les réseaux et les établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de la Convention): 60 000 euros.</p>				

^h Ce coût n'inclut pas celui des activités réalisées par le secrétariat dans la même catégorie de résultats, qui sont prises en compte dans son propre programme de travail biennal (2008-2009).

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

11. Compte tenu des recommandations du Bureau du CST, le Comité voudra peut-être examiner comment déterminer l'ordre de priorité de ses activités et comment son plan de travail et son programme de travail pourraient appuyer au mieux la mise en œuvre du plan-cadre stratégique.
